



**VILLE
D'AMILLY**

CS 80909

45125 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2026**

Objet :

**Création d'une commission extra-municipale
développement économique**

Date de convocation

20 Mai 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Votants : 32

**Pour Extrait Conforme,
Par délégation du Maire,
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20260526-DEL2026053-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 01/06/2026

Publication : 01/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Six Mai à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur COLLEN-
RENAUX Tom, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**Mme COURTAT, M. HARDY, Mme LANDRY, M. REDEUILH,
Mme NAUDOT, M. GIRAUDON, Mme MONNEROT, M. PALIX,
Adjoint (e) s au Maire,**

**M. TAUZIEDE, Mme BOSSU, M. HUBSWERLIN, M. BARBEROUX,
Mme BEAUDENON, Mme BEAUCAMP, Mme DELMETZ,
M. CHAHINE, Mme ROBLIN, Mme BERTHEAULT, Mme MABAH
FOSSO, Mme CORNU, M. PETITALOT, M. GOLLEAU,
M. MARKO, M. VITORINO, M. RIZZO, Mme CARNEZAT,
Mme FEVRIER, M. LECLOU, M. GABORET, Mme JULIEN**

Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**M. BOUQUET
Mme MICHEL**

Pouvoir à Mme FEVRIER

Monsieur REDEUILH Bastien a été élu Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

CM DU 26 MAI 2026

DG/N°2026/53

OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur le Maire expose :

L'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants d'associations locales et / ou des habitants de la commune.

Ainsi, dans le cadre de sa volonté de renforcer le dialogue avec les acteurs du territoire et de soutenir le dynamisme économique local, la collectivité souhaite mettre en place une commission extra-municipale consacrée au développement économique composée à parts égales d'élus et de membres extérieurs.

Cette commission a vocation à associer les acteurs économiques locaux afin de :

- partager les réalités et enjeux du terrain ;
- identifier les problématiques rencontrées par les commerçants, artisans, entrepreneurs et professionnels ;
- faire remonter les préoccupations et besoins des acteurs économiques ;
- réfléchir collectivement aux actions et projets permettant de soutenir l'attractivité et le développement économique du territoire ;
- encourager la coopération et le dialogue entre les différents partenaires locaux.

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Monsieur Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2143-2,

Vu le tableau du Conseil Municipal, en date du 28 mars 2026, déposé en Sous-Préfecture de Montargis, faisant apparaître notamment le nombre de sièges obtenu par chaque liste, soit :

- 25 sièges pour la liste « Amilly, au service de tous ! »,
- 7 sièges pour la liste « Unis pour Amilly »
- 1 siège pour la liste « Agir ensemble pour Amilly »

Considérant qu'il a été proposé aux listes minoritaires la désignation de membres dans cette commission,

Considérant que les élus issus de la liste « Unis pour AMILLY » ne souhaitent pas participer et être représentés à ladite commission.

APRES EN AVOIR DELIBERE, PAR 25 VOIX POUR ET 7 CONTRE

CREE la commission extra-municipale développement économique.

FIXE le nombre de membres à 16 personnes, dont le Maire, 7 personnes issues du Conseil Municipal et 8 autres personnes extérieures ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer dans un proche délai un appel à candidature à destination des commerçants, artisans, entrepreneurs et professionnels pour siéger à cette commission ; Une fois que les volontaires se seront manifestés, leur désignation sera entérinée par délibération complémentaire à cette séance et la date de la première réunion sera fixée.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

CM DU 26 MAI 2026

**DG/N°2026/53
(suite n°1)**

DESIGNE toutefois en cette séance les membres du Conseil Municipal comme suit :

M. Julien PETITALOT, M. Anthony GOLLEAU, Mme Sylvie BOSSU, Mme Carole COURTAT, Mme Aurélie MONNEROT, Mme Peggy BERTHEAULT, Mme Catherine MICHEL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Tom COLLEN-RENAUX

Bastien REDEUILH

